

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Octobre 2016

L'an deux mille seize, le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie DELAFOSSE, Maire.

Etaients présents (13) : Mesdames Isabelle BOUREL, Anne-Marie DELAFOSSE, Sylvie JOLY, Catherine LECOMTE, Florence POLLET, Ginette PREVOST, Messieurs, Vincent CONSEIL, André DUJARDIN, Jacques DUVAL, Didier GENESTE, Vincent HUET, Sébastien LAMOTTE, Michel MATTLE.

Absents excusés (6) : **Monsieur AGUADO Anthony** donne procuration à Monsieur Vincent HUET, **Monsieur Daniel BENARD**, **Monsieur Jean-Claude BLEUZEN** donne procuration à Madame Anne-Marie DELAFOSSE, **Madame Nathalie GUEDIN** donne procuration à Monsieur Florence POLLET, **Monsieur Ambroise PAMART** donne procuration à Monsieur Vincent CONSEIL, **Madame Delphine VARNIER**

Secrétaire de séance : Monsieur Michel MATTLE

A- ADOPTION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le PV du 8 Septembre 2016 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'en étant faite.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour :

- Autorisation d'ester en justice

B- ORDRE DU JOUR

Affaires générales

1- Autorisation d'ester en justice.

Madame le Maire fait lecture de la délibération qu'a pris le Conseil communautaire de la CCPM, de ne pas participer à la réunion proposée par la Préfète avec la CCPNOR et la CCME. Cette réunion avait pour objet de définir les compétences de futur EPCI, sa gouvernance, les conséquences générales pour les syndicats inclus dans le périmètre, l'urbanisme, les budgets et la fiscalité, ainsi que le personnel de l'EPCI envisagé.

Les conseillers communautaires à l'unanimité ont décidé de ne pas participer à cette réunion.

Madame le Maire a appris lors de l'Assemblée Générale du Pays entre Seine et Bray, que le nom retenu par la CCPNOR et la CCME pour les trois Communauté de communes réunies serait : Intercauxvexin. Aussi, l'arrêté de périmètre devrait être envoyé courant semaine 42.

Monsieur HUET intègre la séance à 20h44.

Madame le Maire interrompt la séance à 20h45, la séance reprend à 20h46.

Madame le Maire fait lecture de la délibération ci-dessous

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L-2122-22 16,

Vu le SDCI adopté par la CDCI en date du 11 Mars dernier

Vu la délibération du Conseil Municipal N° 2016-048 en date du 13/10/2016

Vu la délibération communautaire n°2016-148, rejetant la proposition de l'arrêté préfectoral en date du 8 juin 2016, d'une fusion à trois EPCI et des Communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville,

Considérant que « ... les liens existants entre les Communautés de Communes adhérentes au Syndicat Mixte du Pays entre Seine et Bray n'engagent pas nécessairement la mise en œuvre d'un bassin de vie cohérent, ou d'axes de déplacement innervant l'ensemble du pays... »

Madame le Maire sollicite donc l'autorisation d'ester en justice, contre l'arrêté de fusion tel qu'il sera pris par Madame la Préfète de la Seine-Maritime, proposant une fusion des 3 EPCI susmentionnés, ainsi que des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville, et de prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 12 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- A ester en justice
- A prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Urbanisme

2- Vente de la parcelle E27 à Monsieur et Madame GOMME – Le Hameau la Folletière.

Comme évoqué lors du précédent Conseil municipal, les époux GOMME souhaitent acquérir la parcelle E27 appartenant à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié
- que la parcelle E27 sera cédée pour 1€ symbolique aux époux GOMME
- que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

3- Acquisition parcelle –Route de la Vieux-Rue : Abri de bus – Consorts Fleutry

Les consorts Fleutry souhaitent vendre la parcelle E 773, seulement sur cette parcelle est implanté un arrêt de bus pour lequel Monsieur Fleutry avait donné son accord pour la pose.

A l'heure actuelle, les futurs acquéreurs ne souhaitent pas acheter la parcelle, sans division parcellaire avec cet abri.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de division parcellaire
- A acquérir la parcelle sur laquelle est implanté l'arrêt de bus pour 1€ symbolique
- D'inscrire la dépense au budget.

Affaires financières

4- Vote subvention AIPA.

Lors des votes des subventions nous n'avions pas reçu la demande de l'AIPA. La somme s'élève à 794.42€.

La somme demandée est de 0.46€ par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 15 voix pour et 2 voix contre :

- D'attribuer la somme de 794.42€ à l'AIPA

5- Décision modificative n°3

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il n'est pas nécessaire de prendre une décision modificative.

Affaires périscolaires

6- Règlement intérieur : restauration scolaire, TAP, ALSH périscolaire.

Madame le Maire rappelle que le règlement intérieur a été joint à la note pour les conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement intérieur restauration scolaire, TAP et ALSH périscolaire 2016-2017

Ressources humaines

7- Chèques cadeaux année 2016 pour le personnel.

L'an dernier un chèque cadeau Cad'oc a été offert aux personnels de la commune. 120€ pour les titulaires, 40€ pour les non titulaires. La question du chèque cadeau pour les contractuels est débattue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'allouer un chèque cadeau de 120€ pour le personnel titulaire.
- D'allouer un chèque cadeau de 60€ pour le personnel non titulaire.

8- Attribution de deux bouteilles de champagne aux bénévoles de la Bibliothèque.

Afin de remercier les bénévoles de la Bibliothèque, Madame le Maire propose que deux bouteilles de champagne leur soient offertes.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que cela avait déjà été fait l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer deux bouteilles de champagne aux bénévoles de la Bibliothèque.

9- Titularisation du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe : 90,8%.

Il s'agit d'Alexandra Crevet, qui est animatrice périscolaire et animatrice lors des ALSH. Madame le Maire demande à l'assemblée générale de bien vouloir l'autoriser à saisir le CDG pour mettre en stage Madame Crevet Alexandra à hauteur de 31/35^{ème}, à compter du 01/11/2016.

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} à compter de 1/11/2016, et d'y titulariser Madame CREVET Alexandra. Dans le même temps il convient de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à hauteur de 31/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à 16 voix pour et une abstention pour la création d'un poste à temps complet :

- De créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, à compter du 1/11/2016.
- De supprimer le poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 31/35^{ème}
- De nommer stagiaire Madame Crevet Alexandra sur ce poste à partir du 01/11/2016.

10- Saisine de la CAP C : intégration directe et augmentation de la quotité horaire.

Il s'agit du changement de fonction de Madame Vanessa CONAN. Madame le Maire demande à l'assemblée générale de bien vouloir l'autoriser à saisir la CAP C auprès du CDG pour le changement de grade et l'augmentation de la quotité horaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité, d'autoriser madame le Maire à saisir la CAP C du CDG pour :

- modifier le poste de Madame CONAN Vanessa à savoir d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à adjoint technique de 2^{ème} classe.
- Augmenter sa quotité horaire.

11- Création Poste adjoint administratif de 2^{ème} classe 35h.

Madame le Maire demande à l'assemblée générale de bien vouloir créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème}, à compter de 01/11/2016.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 35/35^{ème} à compter du 01/11/2016, et d'y nommer Madame PETIT Nathalie.
- De supprimer le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à hauteur de 67.1% soit 23h29 à compter du 01/11/2016

12- Suppression poste adjoint technique de 2^{ème} classe : 13.5%.

Compte-tenu que Madame PETIT Nathalie occupera à compter du 01/11/2016, un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet. Il convient de supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 13.5% soit 4h43 à compter du 01/11/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 4h43 à compter du 1/11/2016.

13- Création poste adjoint technique de 2^{ème} classe : 54.8%

Madame Malvyna DEMAREST occupe actuellement un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 51.8% soit 18h13. Il conviendrait d'ajouter à ce poste le ménage du Pratelli et des vestiaires de football et d'y retirer le ménage de l'ALSH pendant le mois d'Août. La quotité horaire de ce poste serait donc de 54.8% soit 19h18.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 54.8% soit 19h18.
- De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à hauteur de 51.8% soit 18h13.

14- Régime indemnitaire, primes 2016.

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante qu'elle souhaite allouer une prime de fin d'année à tous les personnels de la collectivité.

Cette prime sera calculée sur la base d'un salaire mensuel, au prorata du poste occupé incluant une part variable de 120€ en fonction, de l'assiduité, de l'absentéisme, la manière de servir, la responsabilité. La NBI et le supplément familial n'entrent pas en compte dans ce calcul.

Cette prime sera appelée : prime de rendement annuelle, elle sera versée en novembre 2016.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- D'allouer une prime de rendement annuelle aux personnels de la collectivité.

Questions diverses

- Demande de recours gracieux ASL de la Tuilerie

Madame le Maire fait le résumé du courrier de Monsieur Zobiri. Monsieur CONSEIL fait état des problèmes récurrents dans le lotissement. La remarque est faite que dans le projet de TAM, il n'est pas prévu de bassin de rétention, ce qui paraît dommageable.

Le sujet de la gestion de l'urbanisme au sein de la commune est posé, s'en suivent des échanges. Monsieur HUET informe l'assemblée qu'il ne souhaite plus faire partie de la commission urbanisme.

- Invitation Repas des Aînés 23 octobre 2016

Madame le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le 23 octobre 2016 à l'ECS.

- PPMS : exercice sécurité intrusion

L'exercice a eu lieu au Groupe Scolaire le jeudi 13 octobre 2016 à 10h.

- **Panneaux lumineux**

Madame LECOMTE demande que des panneaux lumineux d'information soient installés dans la commune.

- **Centre médical, visite des professionnels fin octobre**

Madame le Maire informe qu'une visite avec les professionnels de santé sera organisée à la fin du mois d'octobre.

- **Pratelli**

Le ravalement du Pratelli est terminé

- **SAS TP Préautaise**

La DREAL se rendra sur les lieux le vendredi 14 octobre.

- **Factures**

Dorénavant les factures restaurant scolaire, périscolaire et ALSH seront envoyés par courrier ou par mail lorsque cela est demandé.

- **Concours fleuris**

Trois personnes sont inscrites, un pot sera organisé avec ces personnes.

- **Changement horaire de la poste et de la mairie**

Suite à l'augmentation de la quotité horaire de Madame PETIT Nathalie, la question est posée d'augmenter la plage horaire d'ouverture de la Mairie et de l'Agence Postale.

- **Débat d'orientation budgétaire**

Madame le Maire informe qu'un débat d'orientation budgétaire aura lieu jeudi 27 octobre 2016.

- **Délégation des adjoints**

Madame souhaite qu'à partir de janvier 2017, les adjoints face le point à chaque conseil municipal des avancements de projet concernant leur délégation.

- **Fibre optique**

Monsieur DUJARDIN demande si la fibre optique va être installée à Préaux. Madame le Maire répond qu'elle ne dispose pas d'information officielle à ce sujet.

La séance est levée à 23h06